

Grand Lieu

GRAND LIEU. Climat, air et énergie : un plan d'actions à écrire

Les élus de Grand Lieu doivent travailler sur les problématiques environnementales liées au territoire. Cela va se traduire par un plan d'action sur six ans.

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est devenu une obligation pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Sur Grand Lieu, la démarche vient d'être présentée aux élus communautaires.

Plus d'une année de travail sera nécessaire pour arriver à un plan d'actions sur six ans qui devra être validé par les autorités environnementales. Johann Boblin, le président du conseil communautaire, souligne : « Les cabinets d'études sont missionnés à l'échelle du pays de Retz dans un souci de cohérence territoriale, de mutualisation, mais le plan d'actions élaboré sera spécifique à chaque communauté de communes. »

Ce travail comprend un état des lieux de la situation du territoire, la définition d'une stratégie et un plan d'actions.

Qui rejettent des gaz à effet de serre ?

La phase diagnostic a débuté en juillet dernier. Les premiers éléments chiffrés ont été communiqués. Les émissions de gaz à effet de serre sur la communauté de Grand Lieu se montent à 7,1 tonnes équivalent de CO₂ émis par habitant/an ; la moyenne nationale est de 7,5. Les transports routiers représentent 32 %, l'agriculture 30 % (dont 22 % non énergétique),



Pauline Dupont, cabinet Akajoule, et Johann Boblin, président de l'intercommunalité, ont présenté les grandes lignes de la démarche autour de la transition énergétique.

l'industrie 20 % et l'habitat 11 %.

71 % de ces émissions sont d'origine énergétique : combustion de carburants, de gaz, production d'électricité. Sur le secteur : trois gros consommateurs d'énergie sont ciblés : le transport routier (32 %), l'industrie (30 %) et l'habitat (23 %). Entre 2008 et 2016, la consommation d'énergie a progressé localement de 9 %.

Ce plan portera aussi sur la production d'énergie renouvelable du territoire, qui couvre actuellement 9 % des besoins en comptant l'énergie bois. Ce plan traitera aussi des polluants atmosphériques et de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

tabilité du territoire aux changements climatiques.

« Changer nos pratiques »

Sylvain Jallot, élu colombanais, a souligné « l'urgence absolue à diminuer nos gaz à effet de serre, à changer nos pratiques pour la survie de l'humanité. C'est le récent rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui le dit. Les collectivités locales ont un rôle important à jouer. Il nous faut travailler le sujet avec ambition ! » Avant d'interroger : « Qui va être membre du comité de pilo-

tage, du comité technique et quelle sera la participation citoyenne ? »

Johann Boblin a indiqué : « Nous ne sommes qu'au démarrage de la démarche. C'est effectivement une véritable occasion pour nous d'écrire notre feuille de route sur la transition énergétique. Mais ne soyons pas dupes, seuls nous ne changerons pas les choses, mais c'est l'occasion d'y apporter notre pierre. »

Sur la question des participations, il a précisé : « Le comité de pilotage sera composé de l'ensemble des maires, plus un élu par commune. Le comité technique sera essentiellement composé des responsables des services et différents partenaires concernés au regard des thématiques abordées. Sur les temps de concertation, pourront être associés le conseil de développement, les associations environnementales, les groupements d'entreprises et pourquoi pas des délégués des habitants. Rien n'est encore défini, cela reste à construire. »

L'élaboration du diagnostic devrait se terminer fin 2018 - début 2019 avant de passer à l'appropriation des enjeux et à la phase concertation pour définir un plan d'actions.